commune de Norrent-Fontes

Arrêté municipal permanent N°2022 095
PORTANT Interdiction de Stationnement
aux Poids Lourds de 3.5T et plus
PARKING PLACE DE FONTES
(entre rue de l'Abreuvoir et rue Pasteur)

Le Maire de NORRENT-FONTES,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code la Route ;

CONSIDÉRENT qu'il y a lieu de règlementer le stationnement des poids lourds de plus de 3.5 t, dans un but de sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le stationnement des poids lourds de 3.5 tonnes et plus est interdit sur le parking « Place Fontes » (entre rue de l'abreuvoir et la rue Pasteur), et le long des routes mentionnées.

ARTICLE 2 - Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 - Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours en cas d'intervention et aux véhicules appartenant à l'état ou à la commune ou à des concessionnaires du domaine public accomplissant une mission d'intérêt général.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux habituels.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté à Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie d'ISBERGUES ; aux services du SDIS

Fait à NORRENT-FONTES, le 17 juin 2022

Le Maire,
Bertrand COCQ

Pour le Maire empêché
Le Maire. Adjoint
Jean. Maurice LOUCHART

MAIRIE DE NORRENT-FONTES
62120